



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 juin 2024

#### PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 juin à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MAS Bernard, MIRABILE Noelle, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM CALON Mauricette, MARCO Claude, MARQUET Nathalie. LUCAS André.

Pouvoir de MARQUET Nathalie à BONAVIDA Claude

Pouvoir de CALON Mauricette à MIRABILE Noelle

Membres en exercice 14, présents 10, absents excusés 4.

Convocation en date du 5 juin 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 2 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **021/2024 TOIT EGLISE**

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

Au fil des toits : 56 380.86 € HT

Thierry toiture : 61 427.25 € HT

Le Maire propose de retenir l'entreprise « au fil des toits » qui peut intervenir en septembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **022/2024 TRAVAUX PLACE JEAN JAURES**

Les offres ont été analysées par le maître d'œuvre

BRAULT 229 900 € HT variante escalier bouchardé

FERRINI 299 663 € HT variante escalier bouchardé

Le Maire propose de retenir l'entreprise BRAULT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **ESPACE PAYSAGER PLACE JEAN JAURES**

L'entreprise la griffe verte propose 2 devis

Variante géotextile 11 274.70 € HT

Variante paillage schiste 18 265.50 € HT

Le conseil demande des informations complémentaires quant au paillage et aux plantes. Délibération reportée

#### **023/2024 ECLAIRAGE PUBLIC PLACE JEAN JAURES**

Nécessité de créer un nouveau luminaire au centre du massif place Jean Jaurès et de changer 2 lanternes qui sont déjà installées.

RSE propose un devis de 5 241.45 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MARGON DEVANT SESAME AUTISME**

Le centre autiste demande depuis longtemps un éclairage devant l'entrée du centre pour éclairer la traversée jusqu'au parking et jardin.

L'entreprise RSE a fourni un devis de 4 597.50 € HT pour l'installation d'un éclairage solaire, la plateforme étant à la charge de la commune.

Le conseil souhaite demander des informations complémentaires. Délibération reportée

#### **024/2024 BUDGET PRINCIPAL DEMANDE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION UN PLAISIR POUR TOUS**

Madame CALON a rencontré les représentants de cette nouvelle association qui va organiser les festivités pour le 21 juin.

Le Maire propose une subvention de 500 euros qui seront versés après les festivités.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **025/2024 BUDGET PRINCIPAL DM 1**

Le Maire expose que le virement de crédit n°1 n'étant pas exécutoire, il propose de l'annuler et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

Art 6751 valeurs comptables immo. cédée - 14 800 €

Art 681 dotation aux amortissements + 14 800 €

Fonctionnement recettes

Art 773 mandats annulés + 1 000 €

Art 7751 produits des cessions d'immob - 1 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **026/2024 BUDGET PRINCIPAL DM 2**

Le Maire expose que la DM du 2 mai 2024 n° 2 n'étant pas exécutoire à cette date, il propose de l'annuler et d'approuver la décision modificative suivante à ce jour :

Fonctionnement dépenses

Art 681/042 dotation aux amortissements -14 800€

Art 61551/011 entretien matériel roulant +14 800€

Fonctionnement recettes

Art 773/77 mandats annulés -1 000€

Art 75888 autres produits divers +1 000€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **027/2024 BUDGET PRINCIPAL AUTORISATION AU MAIRE DE PROCEDER A DES VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus prochaine séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **028/2024 CONTENTIEUX URBANISME AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Dans le cadre du contentieux avec Mme CALMET ALYSON, le Maire propose au conseil de l'autoriser à ester en justice

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **029/2024 EXTENSIONS DE RESEAU BUDGET PRINCIPAL DM3**

Suite à des extensions de réseau électrique imprévues, Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante au budget principal 2024, afin d'augmenter les crédits nécessaires

Investissement dépenses

Opération 63 extension renforcement réseaux + 10 000 €

Opération 91 parking distillerie - 10 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Recrutement ATSEM : 4 candidatures reçues hier soir par le Maire et le délégué à l'école- décision en cours

Recrutement adjoint technique : M. HUGONET Daniel est recruté en tant qu'adjoint technique stagiaire à compter du 01/07/2024

Panneau informations : projet d'en installer un nouveau sur la promenade. Devis en cours

Cave coopérative : des aménageurs proposent d'aménager le site de la cave coopérative

Retenues hivernales : réunion 5 juillet des propriétaires concernés et le 9 juillet réunion grand public à la salle des fêtes de Pouzolles

Marquages au sol école : M. BONAVIDA se charge du dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.